

Communiqué de presse
Direction Régionale des Finances publiques de La Réunion

CRISE SANITAIRE

Saint-Denis, le 12 avril 2021

**Mesures de soutien aux entreprises
réunionnaises**

PLANS DE REGLEMENT POUR LES DETTES FISCALES

Ce dispositif permet aux entreprises, TPE et PME, particulièrement touchées par la crise de solliciter des échéanciers de paiements.

Les entreprises visées doivent avoir débuté leur activité au plus tard en 2019, quel que soit leur statut (société, entrepreneur individuel, etc.) et leur régime fiscal et social (y compris les micro-entreprises), sans condition de secteur d'activité ou de perte de chiffres d'affaires.

Quels impôts sont concernés :

Impôts directs et indirects hors contrôle fiscal dont l'échéance est antérieure au 31 décembre 2020, et comportant des échéances de paiement qui devaient intervenir entre le 1^{er} mars 2020 et le 31 décembre 2020.

TVA, CFE, CVAE, prélèvement à la source, IS, taxe foncière des entreprises, IR des entrepreneurs individuels.

Quels sont les caractéristiques de ces plans :

Ces échéanciers sont d'une durée de 12, 24 ou 36 mois calculée par l'administration fiscale en fonction de l'endettement fiscal et social de l'entreprise. Pour les plans d'une durée inférieure ou égale à 24 mois, l'entreprise n'a pas à fournir de garanties.

Comment en bénéficier :

L'entreprise fait sa demande, au plus tard le 30 juin 2021, à l'aide d'un formulaire de demande de plan de règlement « spécifique covid-19 » disponible sur le site :

www.impots.gouv.fr

sur la messagerie sécurisée de l'espace professionnel

A défaut de compte professionnel, avec ce formulaire par courriel au service des impôts des entreprises.

Renseignements :

Les entreprises en difficulté peuvent contacter un **service d'assistance national** qui pourra les renseigner sur tous les dispositifs d'aide et facilités prévus dans le cadre de la crise sanitaire, étalement et reports d'impôts, fonds de solidarité, reports de cotisations sociales, prêts directs ou garantis par l'État, activité partielle...

Numéro : **0 806 000 245 (service gratuit et coût d'un appel local)**

Toutes les informations sont à retrouver sur le site internet www.impots.gouv.fr

Direction régionale des Finances publiques de La Réunion
Mél : drfip974@dgifp.finances.gouv.fr